

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU
- SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2020 -

L'an deux mille vingt, le 8 décembre, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Manuela GUILLET a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 1^{ER} décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 42
présents : 38
votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
Mme Florence LE DAIN

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
M. Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Christine DECHARTRE
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD,
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Mathieu LEGRAND
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HEGRON
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

**13 – EVOLUTION TARIFAIRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE POUR L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE
DECHET**

La Communauté de communes de Grand Lieu a mis en place la redevance incitative (RI) sur son territoire depuis le 1^{er} juillet 2017, par la délibération DE182-C131216 du Conseil communautaire du 13 décembre 2016.

Cette redevance est établie sur une part fixe (incluant 12 levées par an), et sur une part variable (au-delà des 12 levées annuelles, chaque levée supplémentaire est facturée).

Une grille tarifaire a été élaborée selon le volume du bac dont dispose chaque foyer du territoire. Chaque foyer se voit remettre un bac gris selon le nombre de personne que compose le foyer. Un bac jaune pour les déchets recyclables est également remis à chaque foyer (même volume que le bac gris).

Le budget « Déchets » est un budget annexe qui doit s'équilibrer en recettes et en dépenses. Ce budget présente une prévision de baisse des soutiens et des recettes de vente des matériaux de récupération issus du centre de tri (barème CITEO moins avantageux et baisse de la valeur marchande des matériaux) alors que les coûts liés aux prestations de traitement des ordures ménagères et d'exploitation des déchèteries vont augmenter

Aussi, anticipant un déficit prévisionnel du budget déchets, il est proposé de procéder à une modification des tarifs dès le 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Type de bac	Tarifs actuels	Augmentation	Nouveaux tarifs 2021
120 litres	156,00 €	24,00 €	180,00 €
180 litres	183,00 €	27,60 €	210,60 €
240 litres	210,00 €	32,40 €	242,40 €
340 litres	255,00 €	37,40 €	292,40 €
660 litres	397,00 €	58,40 €	455,40 €

L'augmentation proposée de la RI est calculée selon le coût du prix au litre du volume du bac considéré. Le coût des levées complémentaires reste inchangé.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver ces nouveaux tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour une application au 1^{er} janvier 2021 ;
- d'autoriser le Président ou les Vice-présidents à mettre au point et à signer tout document relatif à cette facturation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, par 38 voix pour et 4 votes contre (Mmes Batard, Baudry, Corgniet et Ménard) :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour une application au 1^{er} janvier 2021 ;
- **AUTORISE** le Président ou les Vice-présidents à mettre au point et à signer tout document relatif à cette facturation.

Acte n° : DE305-C081220

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 15.12.20
et de la publication le : 15.12.20

Fait à La Chevrolière, le 11 décembre 2020

Le Président,



Johann BOBLIN